

<b>DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE</b>		<b>Référence dossier</b>
Déposée le : 20/12/2024 Affichée le : 20/12/2024	Complétée le 02/03/2025	N°PC00119221H0017M01
Par :	Monsieur BERTHO YANN	Surface de plancher créée : 131 m <sup>2</sup> inchangée Surface taxable : 249 m <sup>2</sup>
Demeurant à :	1 RUE DU FLON 01430 OUTRIAZ	
Pour :	PC modificatif	
Sur un terrain sis :	121RUE DE THOIRIAT 01580 IZERNORE	
Références Cadastres :	0E-1712, 0E-1713	

**Le Maire,**

Vu la demande de permis de construire susvisée,  
Vu le Code de l'Urbanisme,  
Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUiH) approuvé le 19/12/2019 et modifié le 17/12/2020, le 24/02/2022, le 16/06/2022, le 19/07/2022 et le 08/06/2023  
Vu le règlement de la zone 1AU du PLUiH.

Vu le permis de construire n°PC00119221H0017 du 20/12/2021 autorisant la construction d'une maison individuelle en bois,

**ARRETE**

**ARTICLE UNIQUE** le permis de construire modificatif est accordé pour le projet décrit dans la demande susvisée suivant les caractéristiques et prescriptions suivantes :

- Modification de 3 menuiseries – suppression du vélux, de la marquise d'entrée et des cintres au-dessus des baies vitrées,
- Aménagement d'un garage en sous-sol creusé à la place du vide sanitaire prévu,
- Enrochement pour l'accès au garage,
- Ajustement des dimensions de la maison (+ 20 cm) et du garage (+ 30 cm),
- Modification d'une coursive en balcon.

**Prescription :** En cas de forte pluie, les ouvertures inondables (notamment les portes de garages) devraient être équipées d'un dispositif d'étanchéité d'une hauteur de 50 cm (par exemple des batardeaux) afin d'éviter les entrées d'eau, et d'une pompe de relevage des eaux.

Les nouveaux plans ci-annexés annulent et remplacent ceux du permis d'origine susvisé.

Les autres prescriptions contenues dans l'autorisation initiale demeurent inchangées.

IZERNORE, le 14  
Le Maire,

Sylvie COMUZZI

